



COMPTE RENDU DE RÉUNION

lundi 17 juillet 2023 – 14h00
CLCL

-Comité de Pilotage Breizh Bocage CLCL-

Présents : CAVAREC Marcel (services techniques Guissény), DREVES Luc (Association Environnement et Patrimoine), GOARIN Noémie (agricole-bocage SEBL), INISAN Michel (agriculteur CRAB), JESTIN Laurent (agriculteur / adjoint Kernilis), KERBOUL Pascal (maire Le Folgoët), LE GAD Emmanuelle (PCAET CLCL), LE JEUNE Clément (GeMA SEBL), MASSET Bruno (Association ARBQ), PAUGAM Ludivine (agricole-bocage CCPA), PAUGAM René (Président Commission Environnement CLCL), TANNÉ Michel (commission environnement CLCL), TREGUER Nicolas (agricole-bocage CLCL), VISOMBLAIN Guillaume (stagiaire SEBL).

Excusés : BALCON Claudie (présidente CLCL), CABON Julien (agriculteur CRAB), GOUEZ Yann (bocage SEBL), GUAY Marina (agricole-bocage PIC), GUIZIOU Pierre (co-président commission environnement CLCL), LE FILLEUL Jean-Max (bocage CRAB), LE FUR Françoise (DGS CLCL), LONCLE Nicolas (Natura 2000 Guissény), PERRON Joëlle (CRAB), PIRIOU Jean-Yves (association eau et rivières de Bretagne), QUEINNEC Anaïs (EUREDENN), RAPIN Raphaël (maire Guissény), ROUDAUT Patrick (commission environnement CLCL), TREGUER Jean-François (DST Lesneven), VANNIEUWENHUYSE Anaïs (coordination PLAV CLCL), VARET Loïc (bocage CD29).

| ORDRE DU JOUR :

- Présentation du programme Breizh Bocage
- Bilan de Breizh Bocage 2 sur le territoire de la CLCL
- Perspectives et feuille de route 2023-2027 (Breizh Bocage 3)
- Échanges

| ÉCHANGES DURANT LA PRÉSENTATION

- La rémunération du bocage pour les services environnementaux rendus apparaît comme tout à fait pertinente et constitue un point qui ressort nettement des échanges.

- Ce point s'accompagne également de la nécessité d'un bocage **intelligent** qui allie efficacité environnementale et performance économique.

- Le sujet du stockage de carbone par les haies est aussi abordé. Si cet élément constitue un bénéfice indéniable du bocage, et donc de sa recreation et de son entretien durable via le programme Breizh Bocage, il faut être prudent sur les chiffres de séquestration de carbone avancés qui dépendent de nombreux facteurs (âge de la haie, essences, méthodes d'entretien, situation géographique et topologique, ...).

Pour rappel, l'étude *Carbocage* avance les chiffres suivants :

-> Stockage de carbone : dans le sol (de 0,77 à 3,94 TeqCO₂/km/an) et dans la biomasse aérienne (une partie de CO₂ est prélevée et une partie de CO₂ est laissée sur place) et dans la biomasse racinaire (de 0,4 à 3,2Teq CO₂/km/an)

- Les échanges permettent de mettre en avant que pour avoir un bocage fonctionnel, il est nécessaire qu'il soit entretenu, et que cet entretien doit permettre une valorisation et ne pas rester une charge. Il est donc nécessaire de créer des collectifs d'agriculteurs (type CUMA) pour pouvoir mettre en place des outils et techniques rentables d'entretien du bocage.

On note à ce sujet que le potentiel de prélèvement de bois à valoriser sur un linéaire bocager est de l'ordre de 10 T / km / an.

- On remarque également qu'autrefois le bocage était entretenu de façon plus régulière, notamment grâce aux baux ruraux de 9 ans qui comprenaient une obligation d'entretien dans la durée du bail. Il y a aujourd'hui une « culture » de l'entretien du bocage à réimplanter.
- Une attention particulière est apportée à la question des réseaux de fibre. Ce sont des installations qui coutent cher, notamment en cas de casse des câbles, il est donc nécessaire d'être vigilant lors de l'implantation de nouveau bocage. La question se pose toutefois de la responsabilité si la présence des arbres est antérieure à l'installation de la fibre. Réponse est faite que c'est dans tous les cas la responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant des arbres qui est engagée, ce qui peut créer des conflits. La question de l'effacement des réseaux est posées, mais ce sont des travaux très coûteux. Il est précisé qu'un projet de loi visant à renvoyer la responsabilité à l'installateur-exploitant de la fibre en en cours de procédure législative (*proposition de loi n°355 du 18 octobre 2022*).
- Il ressort que le programme Breizh Bocage est à favoriser, notamment pour améliorer la qualité des eaux.
- On note aussi un déplacement (au moins partiel) du bocage, de l'agricole vers les particuliers avec les risques que cela engendre : en 1960, 95 % du bocage était agricole (« paysan »), mais avec l'arasement et la dégradation du bocage dans les années qui ont suivi et le changement des habitudes des jardins particuliers, la part de « bocage » en bordure de jardins avait proportionnellement crue, sans toutefois compenser bien sûr les pertes de bocage agricole. Mais aujourd'hui on observe une désaffectation des particuliers pour les haies, en raison du travail d'entretien engendré, et également des fermetures d'aires de déchets verts des déchetteries qui, empêchant la collecte des tailles de haies, dissuade leur implantation ou leur conservation par les particuliers. Prenant note de cette remarque, il est toutefois rappelé que ces haies de particuliers, même si elles contribuent à la couverture bocagère du territoire et à ses bénéfices environnementaux, représentent une **part mineure** tant en terme de linéaires bocagers que d'intérêt environnemental en raison des essences préférées et faute de diversité.

| ÉCHANGES SUR LES POINTS À INTÉGRER DANS LA FEUILLE DE ROUTE BREIZH BOCAGE 2023-2027

Les échanges portent majoritairement sur :

- 1- les Atouts-Faiblesse-Opportunités-Menaces du territoire vis à vis du bocage
- 2- les priorités d'actions de la feuille de route Breizh Bocage CLCL 2023-2027
- 3- l'implication qu'il est le plus opportun de demander aux agriculteurs dans le cadre du nouveau cahier des charges Breizh Bocage afin de les impliquer au mieux dans les travaux (et donc dans l'appropriation pérenne du bocage)

1- Les Atouts-Faiblesse-Opportunités-Menaces du territoire

1.1/ ATOUTS

- La dynamique territoriale de Breizh Bocage : ampleur prise au fil des années et bonne perception du programme
- Les rémunérations pour services environnementaux (MAE) => à perdurer
- Les « outils » au service du bocage : Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH), Label Haie, Label Bas Carbone, ...
- Un réseau d'agriculteurs demandeurs qui s'étoffe
- Une cohésion territoriale à l'échelle du Bas-Léon (CCPA / CLCL / PIC / SEBL)

1.2/ FAIBLESSES

- Mauvaises habitudes d'entretien des haies (lamier, épareuse, ...)
- Méconnaissances des règles (interdiction arasement, dates d'entretien, ...)
- Manque de contrôle des services de l'état sur les arasements sauvages
- Manque de fonds et de moyens humains => augmenter les ETP bocage de la CLCL de 0,75 (présentation CoPil) à 1
- Zone légumière moins favorable au bocage
- Absence de filière de valorisation sur le territoire Bas-Léon (faiblesse pour l'avenir)
- Qualité agronomique médiocre des talus qui amoindri la pérennité de certaines plantations

1.3/ OPPORTUNITÉS

- Prise de conscience assez globale de la nécessité du bocage
- Une volonté politique locale, nationale et européenne
- Des enjeux multiples (algues vertes, nitrates, bactériolo, CO2, ...) auxquels le bocage peut apporter des réponses
- Augmentation du coût de l'énergie => le bois de bocage devient plus compétitif
- Projet de filière de valorisation du bois de bocage à l'échelle Bas-Léon
- Organisation d'une filière et mutualisation (du matériel, des connaissances, des compétences) pour permettre aux actifs agricoles, de moins en moins nombreux, de pouvoir valoriser le bocage
- Offrir la possibilité de chantiers de taille du bocage « clef en main » qui rapportent à l'exploitant
- Valorisation multiforme du bois : bois énergie, constructions en bois, bois litière pour les animaux d'élevage, bois paillage pour les plantations, ...
- Formation aux bonnes pratiques bocagères
- Label haie pour cadrer la gestion des haies
- Communication/Sensibilisation auprès du grand public
- Plus grande implication des agris demandées dans BB 3

1.4/ MENACES

- Arrêt d'activité d'agriculteurs => baisse de la main d'œuvre agricole, et donc de la main d'œuvre disponible pour entretenir le bocage
- Nécessité de cadrer la valorisation pour ne pas avoir de risque de déboisement
- Manque de connaissance et d'intérêt des jeunes générations et des particuliers sur le bois et la gestion de la coupe / Incompréhension des citoyens sur les règles de gestion du bocage (coupes)
- Augmentation des surfaces en légumes
- Fermetures déchetteries => difficultés pour les particuliers de gérer leurs coupes de haies => amoindrissement (mineur) des efforts des agris (*NB : CLCL met à disposition des broyeurs pour les communes*)
- Les sécheresses dues au changement climatique et qui pénaliseront l'implantation du bocage => nécessité d'agir au plus vite !
- Diminution de l'accompagnement financier dans BB 3 pour la partie BVAV
- Manque de temps et de compétences/connaissances des exploitants pour l'entretien du bocage existant

2- Les priorités d'actions Breizh Bocage CLCL 2023-2027

2.1/ TRAVAUX

- 80 % haies, 50 % talus.
- Talus en travers de pente
- Interventions en priorité chez les agriculteurs, puis les communes, et éventuellement les particuliers si projets intéressants d'un point de vue environnemental
- Fixer un minimum de 200 m linéaires par projet
- 1/3 paillage bois
- Gaines de protections biodégradables
- Implication des agriculteurs dans les travaux

2.2/ SENSIBILISATION :

- Rencontre annuelle des services techniques des communes de la CLCL
- Plans de gestion des bords de route
- Accompagnement des communes
- Implications des tous via la participation aux CoPil
- Sensibilisation à la Régénération Naturelle Assistée du bocage
- Lien avec les établissements scolaires
- Communication aux élus et au grand public

2.3/ RÈGLEMENTAIRE :

- Mise à jour annuelle du bocage dans les documents d'urbanisme
- Production d'un arbre de décision à destination des communes pour les déplacements/aménagements de haies protégées par le PLUi
- Projets « d'arasement BCAE 8 » confiés à la chambre d'agriculture
- Les compensations demandées dans le cadre de l'urbanisme pourront être accompagnés par le technicien bocage de la CLCL.

2.4/ VALORISATION :

- Déploiement d'une filière de valorisation bois-énergie à l'échelle du Bas Léon
- Mise en réseau des agriculteurs moteurs du territoire sur les questions bocagères
- Favoriser l'inscription des agriculteurs dans la 'MAE haie' et dans le 'bonus haie' de la PAC
- Formations des agriculteurs à l'entretien du bocage

3- L'implication des agriculteurs

- 1- Par une formation à l'entretien durable du bocage
- 2- Par un travail du sol avant la plantation quand c'est opportun
- 3- Par la mise en place de paillage
- 4- Par la mise en place de piquets / fils / panneaux de signalement des jeunes plantations
- 5- Éventuellement par l'entretien des haies si ça semble adapté (attention, car risque de perte de plants si entretien mal fait, mais responsabilité de la CLCL engagée pendant la durée de l'entretien !)